

Valeur ajoutée par taille d'entreprise

À savoir

- Dans la plupart des pays, les entreprises de plus de 250 personnes produisent une part considérable de la valeur ajoutée du secteur des entreprises – 34 % en moyenne – bien qu'elles représentent moins de 1 % des entreprises.
- La proportion de valeur ajoutée créée par les grandes entreprises varie considérablement d'un pays à l'autre, puisqu'elle dépasse 50 % au Brésil, contre 20 % ou moins en Estonie, en Grèce, en Lettonie, en Lituanie et en Slovaquie.
- Dans la plupart des économies, les microentreprises contribuent le plus souvent de 20 à 25 % de la valeur ajoutée – mais plus de 40 % en Grèce.

Pertinence

Les performances entrepreneuriales et en matière de productivité varient amplement d'un pays à l'autre. Ces écarts s'expliquent en partie par la taille des entreprises. Les grandes entités affichent par exemple une productivité supérieure aux petites entreprises. Les données de valeur ajoutée ventilées par classe de taille apportent par conséquent un éclairage important sur les facteurs structurels qui alimentent la croissance, l'emploi et la valeur entrepreneuriale.

Définitions

La *valeur ajoutée* correspond à la différence entre la production et la consommation intermédiaire, la consommation intermédiaire totale étant valorisée aux prix d'acquisition. Selon le mode de valorisation de la production et la manière dont sont prises en compte les taxes indirectes et les subventions à la production, la valorisation de la valeur ajoutée se fait soit aux prix de base, soit aux prix du producteur, soit au coût des facteurs.

Les données de cette section présentent la valeur ajoutée dans chaque classe de taille (définie en fonction du nombre de personnes employées), en pourcentage de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.

Comparabilité

Les données correspondent à la valeur ajoutée au coût des facteurs dans les pays de l'UE et aux prix de base pour les autres pays.

Étant donné les pratiques différentes des pays en matière de collecte de données, la ventilation par classe de taille utilisée, à savoir 1-9, 10-19, 20-49, 50-249 et 250+, offre une comparabilité optimale. Certains pays utilisent des conventions différentes : pour l'Australie, « 1-9 » se réfère en réalité à « 1-19 », « 20-49 » se réfère à « 20-199 », « 50-249 » se réfère à « 50-199 » et « 250+ » se réfère à la classe « 200+ » ; pour le Mexique, « 1-9 » se réfère à « 1-10 », « 10-19 » se réfère à « 11-20 », « 20-49 » se réfère à « 21-50 », « 50-249 » se réfère à « 51-250 » et « 250+ » se réfère à « 251+ » ; pour la Turquie, la classe « 1-9 » se réfère à « 1-19 ».

Les données portent sur l'économie marchande, hors intermédiation financière. Pour la Corée, dans le secteur minier, la classe de taille « 10-19 » fait référence à « 1-19 ».

Source/base de données en ligne

Base de données de l'OCDE sur les statistiques structurelles et démographiques des entreprises (SDBS), <http://dx.doi.org/10.1787/sdbs-data-fr>.

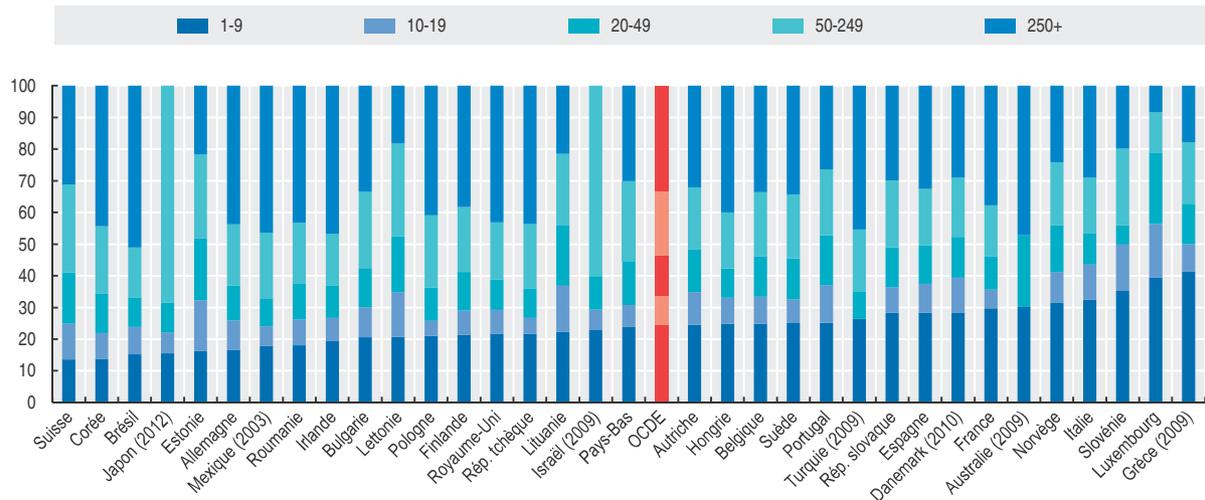
Pour en savoir plus

OCDE (2010), *Structural and Demographic Business Statistics*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264072886-en>.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Graphique 2.11. Valeur ajoutée par taille d'entreprise

En pourcentage, 2011 ou dernière année disponible



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933140221>

Tableau 2.4. Valeur ajoutée par taille d'entreprise

En pourcentage, 2011 ou dernière année disponible

	1-9	10-19	20-49	50-249	250+
Australie (2009)	30.18	-	22.66	-	47.16
Autriche	24.62	10.20	13.59	19.50	32.09
Belgique	24.89	8.54	12.76	20.19	33.63
Brésil	15.17	8.70	9.31	15.73	51.08
Bulgarie	20.56	9.45	12.40	24.13	33.46
République tchèque	21.73	4.98	9.32	20.28	43.68
Danemark (2010)	28.40	11.04	12.88	18.65	29.02
Estonie	16.37	15.96	19.55	26.47	21.65
Finlande	21.32	7.74	12.14	20.52	38.29
France	29.78	5.81	10.62	16.07	37.72
Allemagne	16.52	9.40	11.07	19.29	43.72
Grèce (2009)	41.39	8.64	12.73	19.37	17.87
Hongrie	24.86	8.21	9.27	17.70	39.96
Irlande	19.35	7.40	10.08	16.53	46.65
Israël (2009)	23.07	6.31	10.52	60.10	-
Italie	32.54	11.07	9.88	17.52	28.99
Japon (2007)	3.98	5.97	11.36	28.01	50.68
Corée	13.67	8.26	12.37	21.35	44.34
Lettonie	20.68	14.14	17.66	29.26	18.26
Lituanie	22.35	14.53	18.93	22.71	21.48
Luxembourg	39.37	16.98	22.34	12.92	8.38
Mexique (2003)	17.85	6.16	8.65	20.94	46.39
Pays-Bas	23.98	6.78	13.95	25.18	30.11
Norvège	31.57	9.66	14.76	19.90	24.12
Pologne	20.99	4.79	10.48	22.87	40.88
Portugal	25.14	11.89	15.79	20.77	26.40
Roumanie	18.10	8.09	11.31	19.26	43.23
République slovaque	28.30	8.08	12.58	21.15	29.89
Slovénie	35.25	14.57	6.17	24.09	19.91
Espagne	28.31	9.18	12.18	17.72	32.61
Suède	25.08	7.51	12.89	20.21	34.30
Suisse	13.62	11.23	16.13	27.92	31.10
Turquie (2009)	26.37	0.00	8.54	19.69	45.39
Royaume-Uni	21.69	7.51	9.72	17.90	43.17

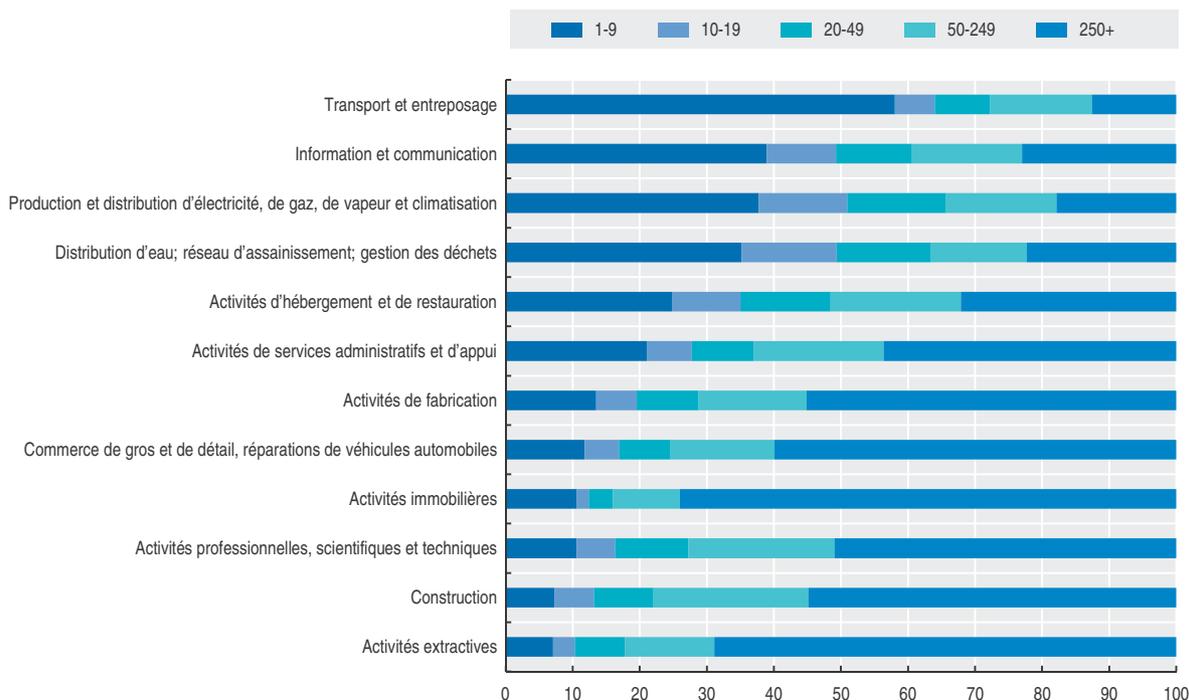
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933140430>

2. INDICATEURS DE STRUCTURE ET DE PERFORMANCE RELATIFS À LA POPULATION

Valeur ajoutée par taille d'entreprise

Graphique 2.12. Valeur ajoutée par taille d'entreprise et par division industrielle, Europe

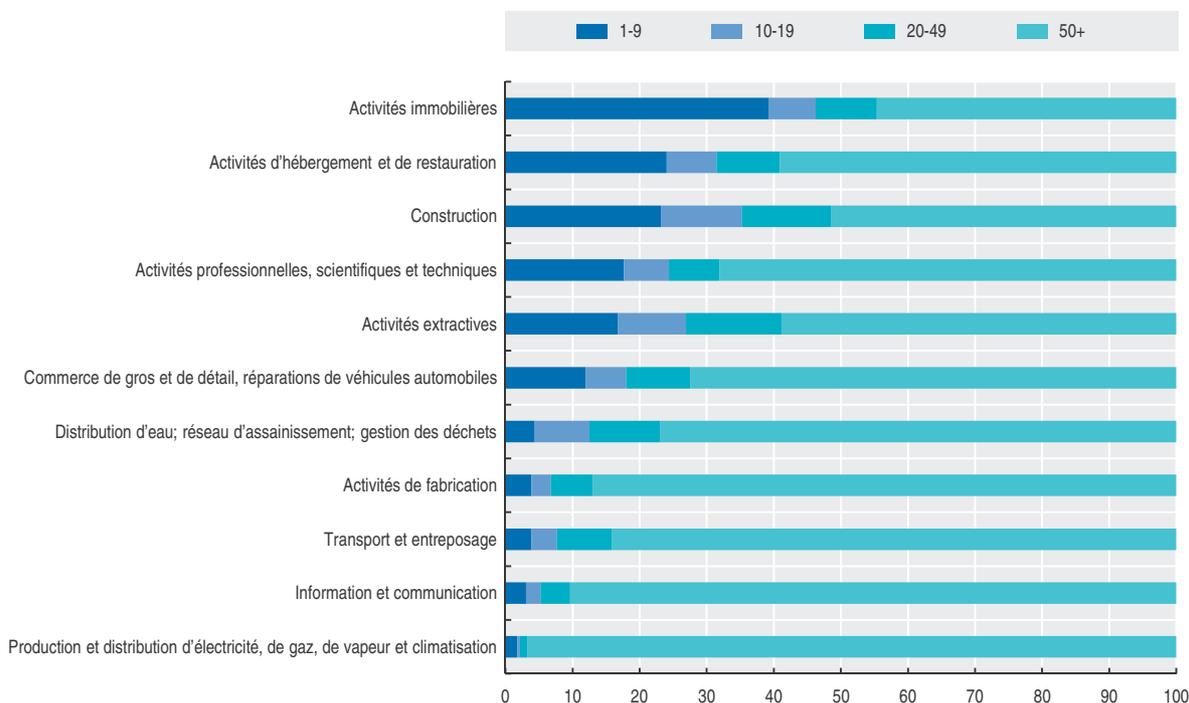
En pourcentage, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933140240>

Graphique 2.13. Valeur ajoutée par taille d'entreprise et par division industrielle, Japon

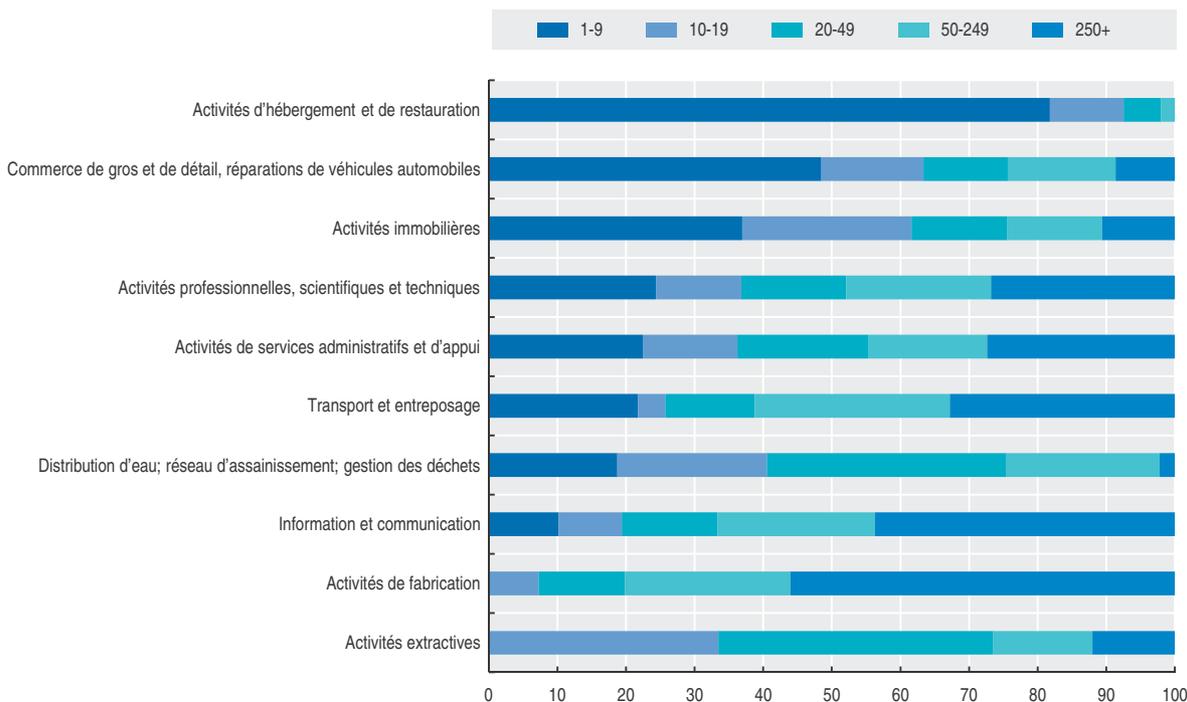
En pourcentage, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933140259>

Graphique 2.14. Valeur ajoutée par taille d'entreprise et par division industrielle, Corée

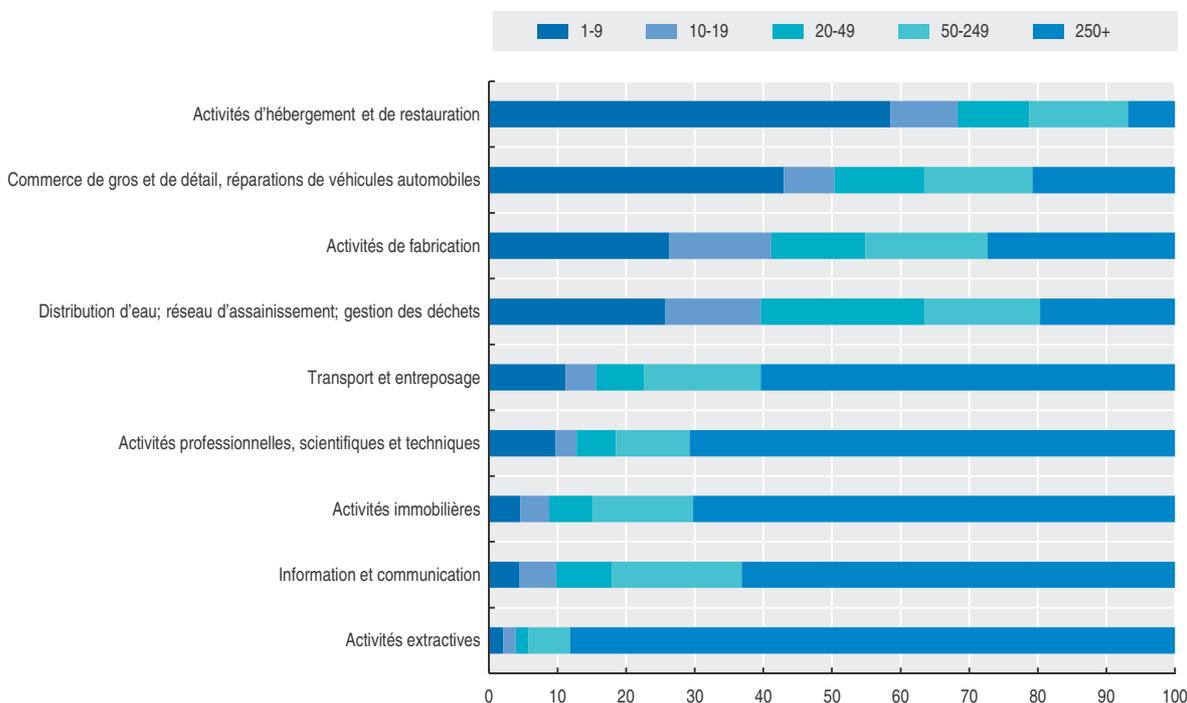
En pourcentage, 2011



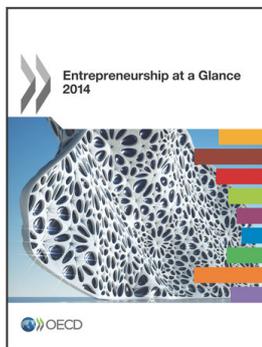
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933140278>

Graphique 2.15. Valeur ajoutée par taille d'entreprise et par division industrielle, Brésil

En pourcentage, 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933140297>



Extrait de :
Entrepreneurship at a Glance 2014

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Valeur ajoutée par taille d'entreprise », dans *Entrepreneurship at a Glance 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2014-10-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.